Cahier des charges

Animations scolaires 2026-2027
sur le bassin versant de la Reyssouze



Année scolaire 2026-2027

Reyssouze ET AFFLUENTS
AU CŒUR DE LA BRESSE

CONTRAT
EAU ET CLIMAT
GRAND BOURG REYSSOUZE

Sommaire

1. Contexte de la consultation **2**

Reyssouze et Affluents **3**

2. 3

3. Publics cibles **3**

4. Modalités des projets **4**

a. Pré-requis *4*

b. Organisation générale des animations *4*

5. Lots **5**

a. Ensemble des lots *5*

b. Descriptif des lots *6*

i. Lot 1 : Seuil des Moulins à Pont-de-Vaux 6

ii. Lot 2 : Montagnat 7

6. Calendrier d'intervention **8**

7. Contenu des candidatures **8**

8. Critères de jugement et conditions de réponse **9**

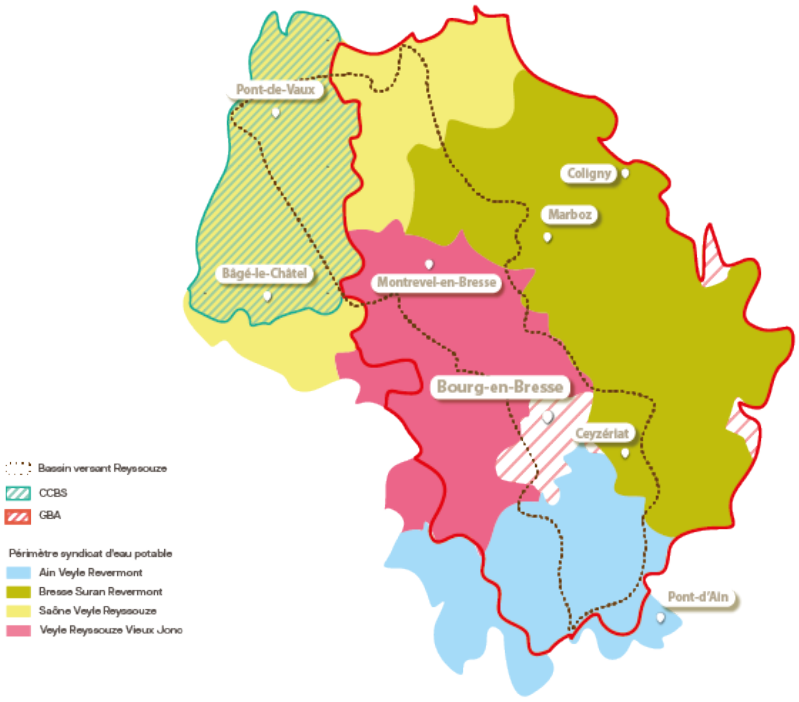
9. Droits cédés **9**

10. Contractualisation et modalités financières **9**

Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance • 01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65
secretariat@syndicat-reyssouze.fr
reyssouze-affluents.fr

1. Contexte de la consultation

Le **Contrat Eau et Climat Grand Bourg Reyssouze 2026-2028** est un projet partenarial visant à répondre aux enjeux de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique. Il mobilise les collectivités et acteurs locaux autour d'actions concrètes pour préserver la ressource, améliorer sa qualité et protéger les milieux naturels.



Il s'articule autour de quatre grands axes :

- L'alimentation en eau potable, le partage de l'eau et la sobriété
- L'assainissement et la gestion des eaux pluviales
- La biodiversité
- Les milieux aquatiques

Dans ce cadre, les partenaires du territoire ont souhaité mettre en œuvre une stratégie commune de communication et de sensibilisation visant à renforcer la visibilité des enjeux liés à l'eau, à valoriser les actions engagées et à encourager la mobilisation des différents publics.

Cette démarche s'appuie notamment sur des **actions de sensibilisation à destination des scolaires, afin de favoriser une compréhension durable des enjeux liés au petit et au grand cycle de l'eau et de leur donner les clés pour appréhender les problématiques propres à leur territoire.**

Dans ce cadre, **Reyssouze et Affluents propose auprès des élèves des écoles primaires et des collèges des animations pédagogiques pour découvrir l'eau dans toutes ses dimensions.** Ancrées dans l'éducation à l'environnement, l'éducation populaire et la culture, ces activités visent à développer les connaissances des élèves, leur capacité à comprendre les enjeux liés à la ressource en eau et leur volonté de contribuer à sa préservation durable.

Pour Reyssouze et Affluents, ces projets d'éducation à l'environnement ont notamment pour objectifs de :

- **Découvrir et comprendre l'eau sous toutes ses dimensions** : acquérir des connaissances sur le petit et le grand cycle de l'eau, les milieux aquatiques et humides, et développer un vocabulaire commun sur ces thématiques
- **Approcher les enjeux locaux liés à l'eau** : identifier les acteurs et les usages de la ressource, comprendre leurs impacts, et s'appuyer sur des exemples concrets du bassin versant de la Reyssouze pour mieux comprendre les enjeux liés à l'eau et les actions mises en œuvre pour restaurer les milieux aquatiques
- **Développer une relation sensible et critique à l'environnement** : vivre une expérience concrète au contact de la nature, créer du lien avec son environnement, développer son esprit critique et réfléchir à la place et au rôle de chacun dans la préservation de la ressource

Afin de poursuivre et de développer ces actions, le syndicat souhaite confier à des **structures compétentes en matière d'éducation à l'environnement** la conception et l'animation de cycles d'interventions pédagogiques auprès de certaines écoles du territoire.

Ces cycles s'appuient sur des sites du bassin versant de la Reyssouze ayant fait l'objet ou devant faire l'objet de travaux de restauration écologique, afin de favoriser une approche concrète et territorialisée.

La présente consultation porte ainsi sur la réalisation de **cycles de quatre séances d'interventions pédagogiques par classe**, permettant d'aborder ces thématiques à travers une démarche progressive, adaptée au niveau des élèves et articulant connaissances, expériences de terrain et mise en réflexion.

La consultation est divisée en **deux lots**. Chaque structure peut répondre à un lot ou à plusieurs lots.

2. Reyssouze et Affluents

Le syndicat de rivières **Reyssouze et Affluents** a vu le jour en 1956. C'est un établissement public chargé par Grand Bourg Agglomération et la Communauté de Communes Bresse et Saône de la **compétence GEMAPI** : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations. Cette compétence garantit la solidarité entre l'amont et l'aval des cours d'eau et la gestion par bassin versant.

→ Notre mission

Restaurer les écosystèmes pour maximiser les services qu'ils rendent à la société (dits services écosystémiques).

→ Nos moyens



Aménager les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations, sensibiliser à la préservation des écosystèmes et de la ressource.

3. Publics cibles

Les publics cibles de ces actions de sensibilisation sont les **élèves des 2 établissements ciblés**, soit des élèves d'élémentaire (principalement cycle 3).

4. Modalités des projets

a. Pré-requis

Les animations auront lieu obligatoirement sur le territoire du bassin versant de la Reyssouze.

Les structures veilleront à prendre en compte les éléments suivants dans leurs propositions :

- Présenter les autorisations et assurances nécessaires pour intervenir en milieu scolaire
- Définir des programmes adaptés à la demande du syndicat, aux programmes scolaires et au niveau de classe auquel sont destinés les animations
- Avoir une approche éco-responsable (respect des milieux naturels lors des animations, éco-conception des outils pédagogiques, etc.)
- Promouvoir le syndicat et ses actions (apposer les logos du syndicat sur les supports, mettre en valeur les travaux réalisés, présenter les compétences du syndicat, etc.)
- Assurer la visibilité des financeurs (apposer les logos des financeurs sur les supports : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et Département de l'Ain)
- Assurer la sécurité des publics lors des interventions
- Proposer des activités pédagogiques diversifiées, interactives et adaptées aux publics cibles
- La structure animatrice doit s'assurer du respect du droit à l'image (et autres droits nécessaires selon les cas) lors des rendus à Reyssouze et Affluents.

b. Organisation générale des animations

Chaque séquence d'animation fait l'objet d'une organisation définie par Reyssouze et Affluents :

- **Mise en place du calendrier d'animation avec les écoles (suivi)** : l'animateur·ice prend contact avec les écoles selon les informations fournies par Reyssouze et Affluents et met en place le calendrier des animations si celui-ci n'est pas proposé. Il/elle doit compléter le tableau partagé par Reyssouze et Affluents en amont de ses animations afin d'indiquer au syndicat ses dates d'intervention dans les établissements scolaires. Ce tableau partagé servira également à réaliser le bilan des animations.
- **Présence obligatoire de Reyssouze et Affluents lors de la première séance d'animation :** l'animateur·ice doit convenir avec Reyssouze et Affluents de la date pour la première intervention dans les classes afin d'assurer la présence d'un agent du syndicat pour présenter la structure et son rôle.
- **Déroulement des séances d'animation** : les séances doivent respecter les objectifs et le schéma général indiqués ci-après dans le cahier des charges.
- **Valorisation** : Chaque lot d'animation fait l'objet d'une restitution, dont les modalités seront convenues entre la structure animatrice et l'établissement scolaire. Ce moment convivial permet de valoriser les connaissances acquises au cours des séances en classe ou sur le terrain. Reyssouze et Affluents doit être invité au moins 3 semaines à l'avance afin d'assurer la présence des élus du syndicat. Les restitutions font également l'objet d'un rendu auprès du syndicat (voir détails pour chaque lot).
- **Bilan** : Chaque lot d'animation fera l'objet d'une évaluation de la part de l'animateur·ice. Un tableau partagé avec le syndicat permettra de réaliser le suivi et le bilan. Cette évaluation doit être complétée au plus tard 1 mois après la dernière séance d'animation.

5. Lots

a. Ensemble des lots

Le nombre de classes et de demi-journées d'animation par classe est donné à titre estimatif (maximum) et peut diminuer en fonction de l'élaboration des projets et des disponibilités de chaque établissement. Le nombre de demi-journées de « suivi/préparation/rédaction du bilan des animations » et « conception de la restitution » sont fixés par Reyssouze et Affluents et ne peuvent être dépassés.

	Projet / Site d'animation	**Etat du site**	**Etablissements scolaires**	**Nombre de classes**	**Niveaux**	**Nombre de demi-journées d'animation par classes**	**Nombre de demi-journées de préparation/évaluation des animations**	**Nombre de demi-journées de conception de la restitution**	**Nombre total de demi-journées par lot**
Lot 1	Seuil des Moulins à Pont-de-Vaux	Phase étude – Avant travaux	Ecole de Gorrevod et Ecole de Boissey	2	CE2-CM2-CM2 et CM1-CM2	4	3	3	14
Lot 2	Montagnat	Après travaux	Ecole de Montagnat	4	CE2, CM1 et CM2	4	3	3	22

b. Descriptif des lots

i. Lot 1 : Seuil des Moulins à Pont-de-Vaux

→ Description du site

En 2026-2027, le syndicat Reyssouze et Affluents réalise une étude de faisabilité sur le Seuil des Moulins situé à Pont-de-Vaux afin de rétablir la continuité écologique de la rivière à ce niveau.

Contexte : Le barrage des Aiguilles à Pont-de-Vaux était encore il y a peu de temps un obstacle à la continuité. Le syndicat a porté des travaux de restauration de la continuité au droit du barrage des Aiguilles avec la réalisation d'une rampe piscicole qui contourne les vannes en rive gauche.

Afin de poursuivre de décloisonnement de la Reyssouze, en amont de la confluence avec la Saône, l'étude pour rendre franchissable le seuil des moulins de Pont de Vaux (ancien moulin) est l'étape suivante pour améliorer le fonctionnement de la rivière.

Informations complémentaires : *https://reyssouze-affluents.fr/le-seuil-des-moulins-a-pont-de-vaux-une-nouvelle-etape-pour-la-reyssouze/*

→ Objectifs des animations

- Découvrir le site avant travaux et comprendre l'impact des aménagements (notamment des seuils et des moulins) sur le fonctionnement naturel d'une rivière en général, et sur le cas de la Reyssouze à Pont-de-Vaux.
- Connaître la Reyssouze et son fonctionnement
- Comprendre la notion de continuité écologique
- Découvrir la faune et la flore liées à la rivière
- Sensibiliser aux notions de grand cycle de l'eau et petit cycle de l'eau

→ Descriptif des animations

Les animations interviendront dans 2 écoles :

- Ecole de Gorrevod : une classe de cycle 3 - CE2-CM1-CM2 (20 élèves)
- Ecole de Boissey : une classe CM1-CM2 (22 élèves)

Le programme comprendra des séances en classes et sur le terrain :

- Une demi-journée en extérieur, à Pont-de-Vaux : découverte du site et analyse avant travaux. Le trajet de l'école au site de Pont-de-Vaux s'effectuera à pied ou en bus (coût du transport à la charge de l'école).
- Trois demi-journées en classe dont une dédiée à la préparation de la restitution.

Un programme pédagogique détaillé est attendu dans le mémoire technique fourni par le candidat. Il peut différer légèrement du programme souhaité mais doit toujours respecter les objectifs et l'idée générale du projet.

6 demi-journées de suivi/préparation/rédaction du bilan des animations sont prévues pour ce lot.

→ Restitution attendue

Chaque classe devra réaliser une restitution collective, reflet des connaissances acquises en classe et lors de la sortie sur le terrain. Celle-ci constituera une présentation à laquelle seront conviés : la structure animatrice, les élus et agents de Reyssouze et Affluents, les élus de chaque commune ainsi que les familles.

Format des restitutions :

- Le format des restitutions sera défini en concertation entre les élèves, l'animateur·ice et l'enseignante. Il pourra prendre des formes variées : exposition, dessins, textes, prises de parole, photographies, enregistrements audio ou vidéo (diffusés le jour J ou accessibles via QR code), maquette, fresque, quiz interactif, etc.
- Les supports devront porter les logos de Reyssouze et Affluents et des financeurs
- Les productions originales réalisées par les élèves (dessins, textes, etc.) resteront conservées par l'école. Une version numérique de ces éléments devra être transmise à Reyssouze et Affluents après la restitution.

3 demi-journées de conception de la restitution sont prévues pour ce lot (dont présence à l'évènement et organisation de l'évènement de restitution).

Des exemples variés de restitutions réalisées par le prestataire seront présentées dans le mémoire technique.

ii. Lot 2 : Montagnat

→ Description du site

En 2026, des travaux de restauration morphologique ont eu lieu sur la Reyssouze à Montagnat notamment lié à deux obstacles : l'ancien vannage du moulin de la Craz et le seuil de pont du Chemin de la Craz.

L'objectif de ces travaux est de restaurer la continuité écologique de la rivière, lui redonner un fonctionnement naturel et s'affranchir de toute intervention humaine pour sa gestion.

Ainsi les travaux ont permis de :
- Supprimer les deux obstacles
- Restaurer la pente naturelle
- Végétaliser les berges avec la plantation de 500 hélophytes et 400 arbustes

Voir détails du projet dans le document en ANNEXE 1
Infos complémentaires : https://reyssouze-affluents.fr/restauration-de-la-reyssouze-a-montagnat/

→ Objectifs des animations

- Découvrir le site avant travaux et comprendre l'impact des aménagements (notamment des seuils et des moulins) sur le fonctionnement naturel d'une rivière en général, et sur le cas de la Reyssouze à Montagnat.
- Connaître la Reyssouze et son fonctionnement
- Comprendre la notion de continuité écologique
- Découvrir la faune et la flore liées à la rivière
- Sensibiliser aux notions de grand cycle de l'eau et petit cycle de l'eau

→ Descriptif des animations

Les animations concerneront 4 classes de l'école de Montagnat :

- 1 classe de CE2 : 26 élèves

- 1 classe de CM1 : 26 élèves
- 2 classes de CM2 : 23 et 22 élèves

Le programme comprendra des séances en classes et sur séance sur le terrain :

- Une demi-journée en extérieur à Montagnat, à proximité du stade (terrain communal) : découverte du site après renaturation. Le trajet de l'école de Montagnat au site de terrain s'effectuera à pied.
- Trois demi-journées en classe dont une dédiée à la préparation de la restitution.

Un programme pédagogique détaillé est attendu dans le mémoire technique fourni par le candidat. Il peut différer légèrement du programme souhaité mais doit toujours respecter les objectifs et l'idée générale du projet.

6 demi-journées de suivi/préparation/rédaction du bilan des animations sont prévues pour ce lot.

→ Restitution attendue

Chaque classe devra réaliser une restitution collective, reflet des connaissances acquises en classe et lors des sorties sur le terrain. Celle-ci constituera une présentation commune à laquelle seront conviés : la structure animatrice, les élus et agents de Reyssouze et Affluents, les élus de la commune ainsi que les familles.

Format des restitutions :

- Le format des restitutions sera défini en concertation entre les élèves, l'animateur·ice et l'enseignant·e. Il pourra prendre des formes variées : exposition, dessins, textes, prises de parole, photographies, enregistrements audio ou vidéo (diffusés le jour J ou accessibles via QR code), maquette, fresque, quiz interactif, etc.
- Les supports devront porter les logos de Reyssouze et Affluents et des financeurs
- Les productions originales réalisées par les élèves (dessins, textes, etc.) resteront conservées par l'école. Une version numérique de ces éléments devra être transmise à Reyssouze et Affluents après la restitution.

3 demi-journées de conception de la restitution sont prévues pour ce lot (dont présence à l'évènement et organisation de l'évènement de restitution).

Des exemples variés de restitutions réalisées par le prestataire seront présentées dans le mémoire technique.

6. Calendrier d'intervention

Les animations devront avoir lieu au cours de l'année scolaire 2026-2027, dès signature de la convention et jusqu'au 2 juillet 2027.

7. Contenu des candidatures

Sont attendus les documents suivants :

- **Un mémoire technique** comprenant, pour chaque lot : la présentation de la structure candidate, la méthodologie, le matériel utilisé, les programmes pédagogiques, des exemples de restitution

déjà réalisées, les références représentatives et récentes sur des réalisations similaires, les CV des animateur·ices qui interviendront lors des animations.
A noter : Une attention particulière sera accordée à la restitution, partie intégrante du cycle d'animation, en valorisant la créativité, la force de proposition et le respect des contraintes de temps.

- **L'offre de prix** correspondante selon le modèle joint (*voir fichier en ANNEXE 2*).
- Un **RIB**
- Les **assurances et autres agréments** nécessaires pour la réalisation de la prestation.

La durée de validité de l'offre sera de 3 mois et les prix sont fermes et définitifs.

8. Critères de jugement et conditions de réponse

Critères de jugement des offres :

- Qualité de la proposition pédagogique dont pertinence des formats de restitution proposés, références : 60%
- Prix : 40%

Date de remise des offres :
Mercredi 7 octobre 2026 à 18h00 par mail à marchespublics@syndicat-reyssouze.fr

9. Droits cédés

Les produits finis seront livrés tous droits cédés à Reyssouze et Affluents. Reyssouze et Affluents acquiert l'exclusivité et la totalité des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen. A ce titre, elle pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie, des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par le titulaire. En cas de publication, elle mentionnera le nom du titulaire.

Reyssouze et Affluents se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer dans le cadre de cette consultation. En outre, il est expressément stipulé que Reyssouze et Affluents détient la totalité et l'exclusivité des droits de représentation, de diffusion et de reproduction (sur tout support) des documents et prestations fournis au titulaire pour lui permettre de mener à bien la mission qui lui est confiée. En conséquence, le titulaire ne pourra utiliser aucun de ces éléments pour d'autres prestations ou activités, rémunérées ou non que celles qui font l'objet du présent marché.

10. Contractualisation et modalités financières

Un contrat de prestation de service visant à établir les engagements et les responsabilités des différents partenaires pour la réalisation des animations sera établie. La prestation pourra démarrer dès signature de ce contrat.

Un acompte de 30% sera versé à la signature du contrat de prestation de service et vaudra déclaration de commencement d'exécution de l'action.

Le solde sera versé en fin d'action au vu du bilan financier et technique définitif de l'action et au prorata des dépenses effectivement réalisées au titre de l'action et dans la limite de l'engagement prévu par le contrat de prestation de service.

Les factures sont à déposer sur Chorus Pro (SIRET : 250 100 690 000 16 – pas de numéro de service ni numéro d'engagement). Le règlement se fera par mandat administratif, à 30 jours à compter du dépôt sur Chorus.



Reyssouze et Affluents
15, Place de la Résistance • 01340 Montrevel-en-Bresse
04 74 25 66 65
ecretariat@syndicat-reyssouze.fr
reyssouze-affluents.fr

Reyssouze ET AFFLUENTS AU CŒUR DE LA BRESSE

CONTRAT EAU ET CLIMAT GRAND BOURG REYSSOUZE

Reyssouze ET AFFLUENTS AU CŒUR DE LA BRESSE

CONTRAT EAU ET CLIMAT GRAND BOURG REYSSOUZE

ANNEXE 1

Lot 2 – Présentation des travaux à Montagnat



La restauration de la Reyssouze à Montagnat

Solution fondée sur la nature

Reyssouze ET AFFLUENTS
AU CŒUR DE LA BRESSE





Sommaire

1. Présentation de Reyssouze et Affluents

2. Présentation du projet de renaturation

3. Planning

4. Dépenses

En partenariat avec

Reyssouze ET AFFLUENTS AU CŒUR DE LA BRESSE



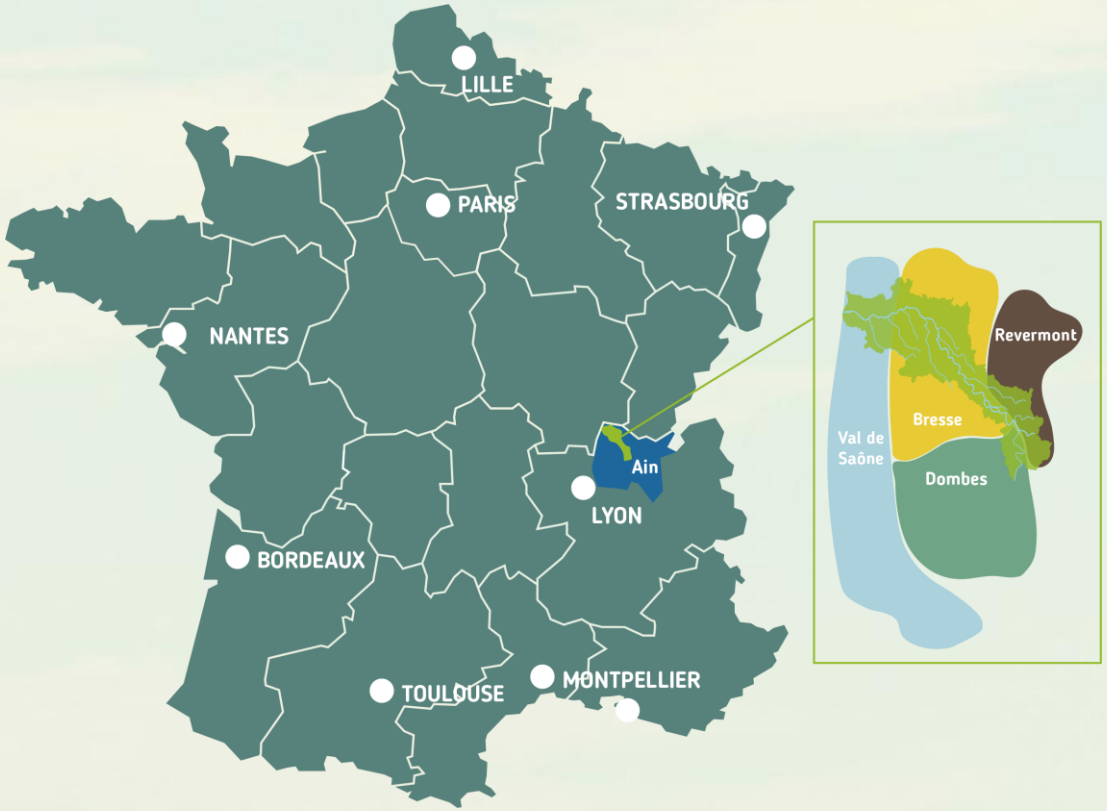
Le bassin versant de la Reyssouze

Reyssouze ET AFFLUENTS
AU CŒUR DE LA BRESSE

Surface de bassin versant
500 km²

400 km
de cours d'eau

12 380 ha
de Zones Humides





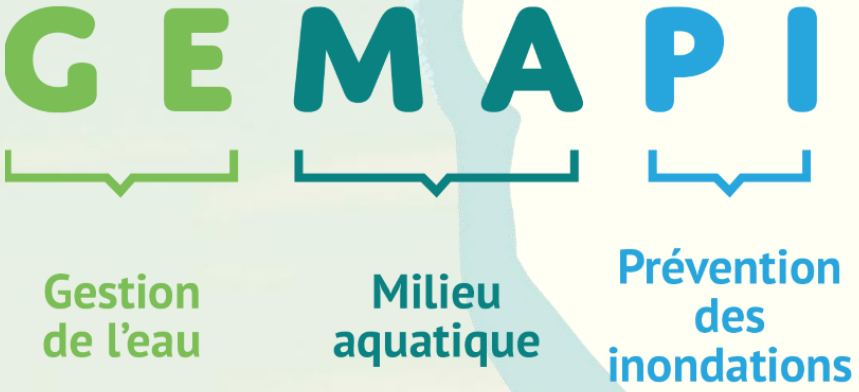
90 000
habitants

37
communes

Nos compétences

Etablissement public en charge de la GEMAPI

- **Solidarité** entre l'amont et l'aval des cours d'eau
- Gestion **par bassin versant**
- **Moyens d'actions** pour les cours d'eau, les zones humides, les plans d'eau pour améliorer la biodiversité, la continuité écologique et la défense contre les inondations.



Restaurer les écosystèmes pour maximiser les services qu'ils rendent à la société

Nos actions et objectifs

Etablissement public en charge de la GEMAPI

- Gérer durablement la ressource en eau : reconquérir la qualité et prévenir les déséquilibres quantitatifs
- Préserver et restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Redonner sa place à l'eau dans l'aménagement du territoire



Approche transversale par l'adaptation au changement climatique

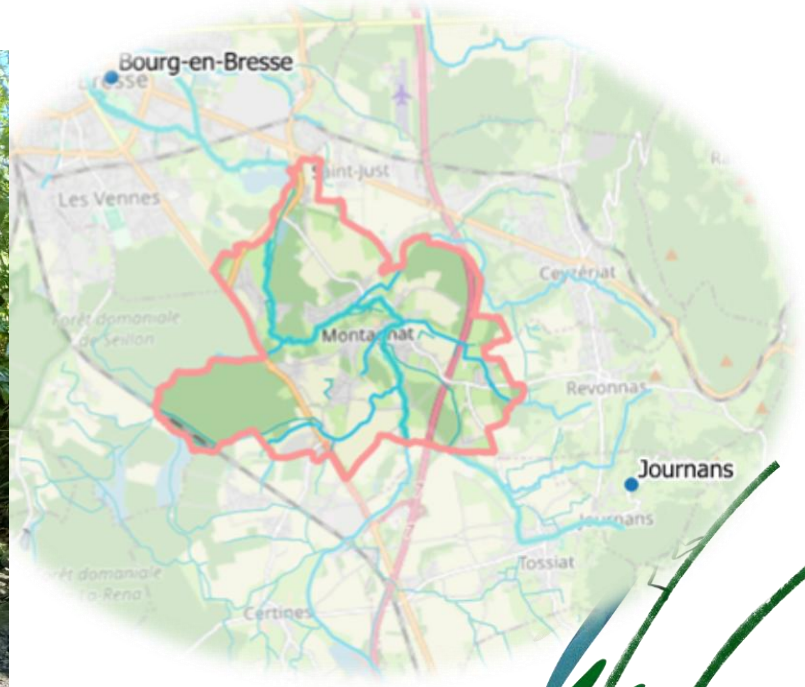
En savoir plus sur nos actions : https://reyssouze-affluents.fr/

La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Le projet de renaturation se situe sur la commune rurale de Montagnat dans le département de l'Ain. Montagnat se situe dans le Revermont près de Bourg-en-Bresse (à 7 km) préfecture du département. C'est un petit village traversé par la rivière nommée Reyssouze, objet de notre attention chez Reyssouze et Affluents.



La Reyssouze à Montagnat



La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

La Reyssouze a été profondément modifiée au fil des années voire des siècles : de l'implantation des moulins jusqu'aux curages des 30 glorieuses, elle a été redressée, curée et artificialisée, entravant son équilibre naturel.

Alors, en quoi consistent les travaux de restauration ?

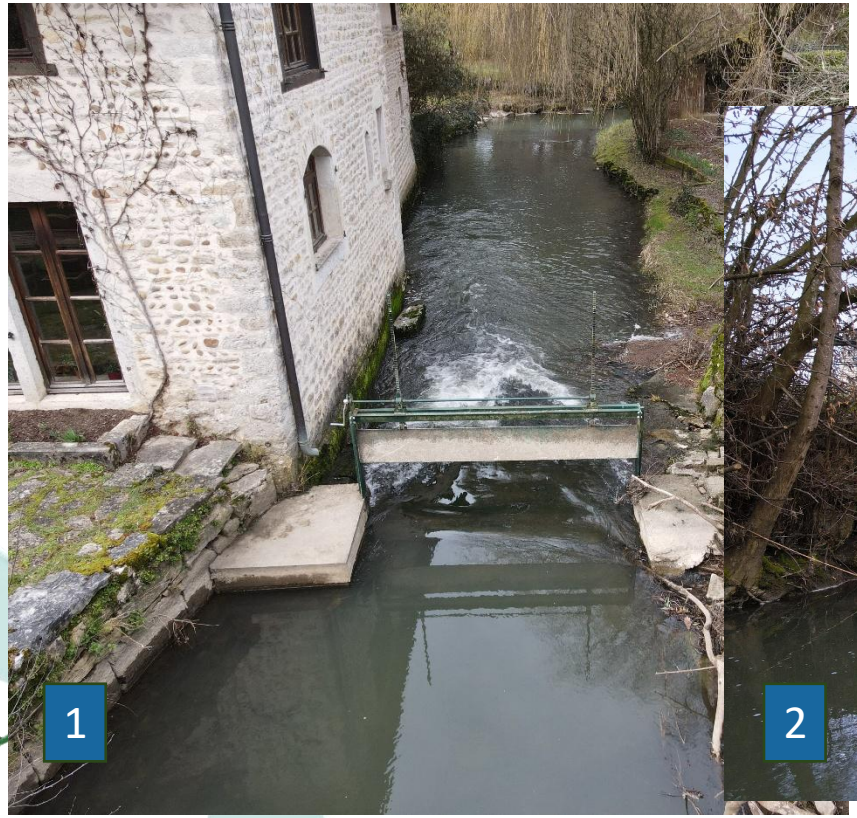
Restaurer la Reyssouze, c'est lui redonner un fonctionnement naturel. C'est lui offrir plus de place pour déborder, là où c'est sans danger, afin de réduire les risques d'inondation en aval. C'est aussi permettre aux animaux et plantes qu'elle abrite, comme les poissons, les amphibiens ou les libellules, de circuler librement et de trouver des habitats.



Exemple de chantier réalisé par Reyssouze et Affluents

La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

L'ancien seuil de vannage du moulin de la Craz (1) et le seuil de pont du chemin de la Craz (2) sont des obstacles à la circulation des poissons. Plus largement, il constitue un véritable mur en travers de la rivière qui empêche la circulation des organismes vivants et des sédiments. Il bloque **la continuité écologique.**





La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Qu'est-ce que la continuité écologique ?

C'est le principe selon lequel les espèces doivent pouvoir se déplacer librement, l'eau doit circuler comme dans son état naturel, et les sédiments doivent pouvoir transiter facilement dans le cours d'eau. Cette notion a été mise en place par la Directive Cadre sur l'Eau en 2000, puis renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en 2006.

Ces deux aménagements posent des problèmes car ils bloquent la continuité et empêche la rivière de fonctionner normalement. Cela cause plusieurs effets négatifs :

- La qualité de l'eau se dégrade : l'eau stagne, ralentit, se réchauffe, s'évapore et manque d'oxygène.
- La rivière change physiquement : les berges s'érodent et le fond de la rivière se creuse, car les sédiments ne circulent plus.
- La biodiversité diminue : les poissons ne peuvent plus remonter le courant si leur capacité de saut est limitée.

La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Objectifs des travaux

Supprimer les deux obstacles,
Restaurer une pente naturelle,
Végétaliser les berges,

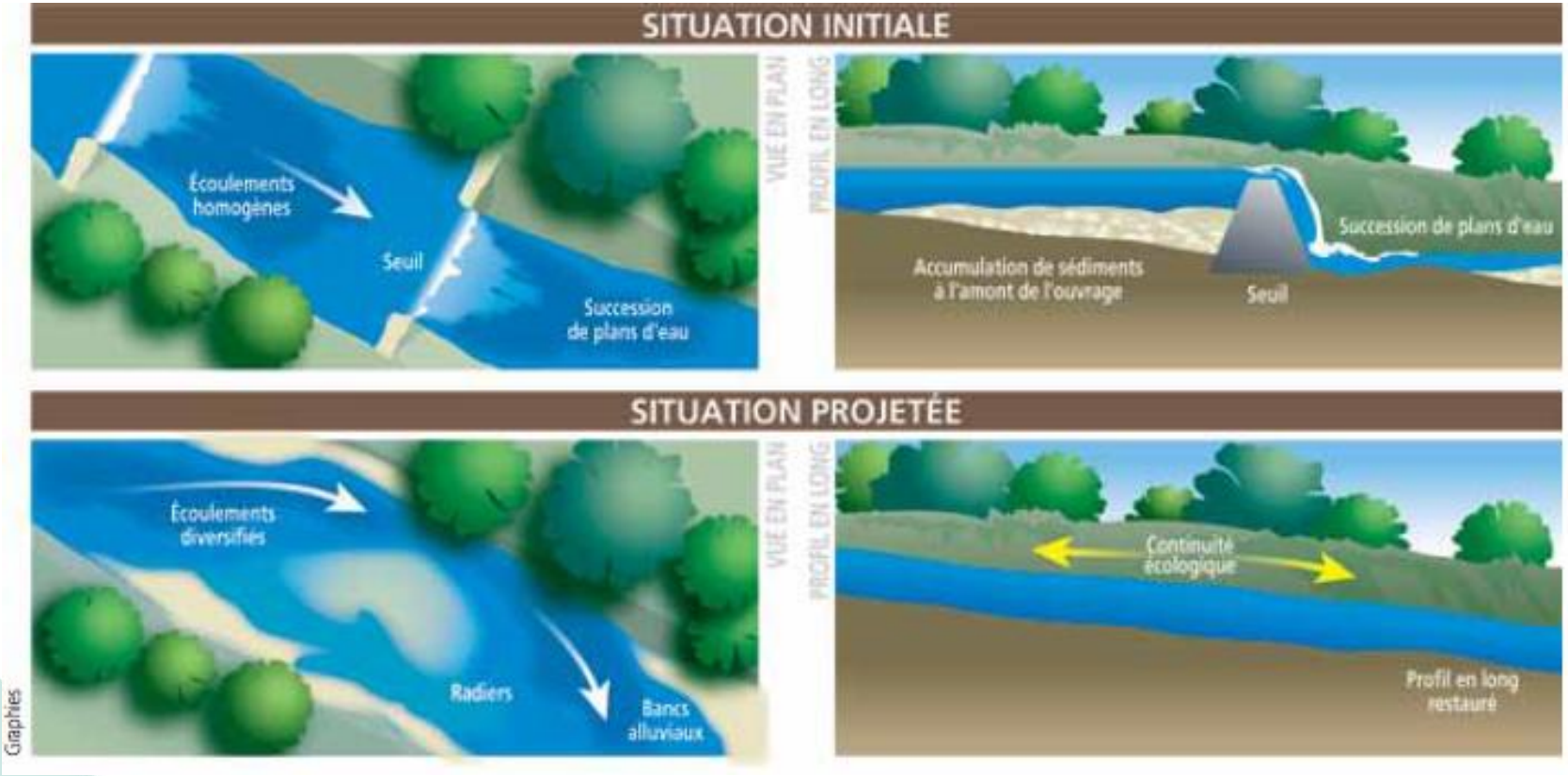
et s'affranchir de toute intervention humaine pour la gestion de la rivière, autrement dit :

- Plus de manœuvre des vannes pour éviter les inondations;
- Une libre circulation des organismes vivants;
- Un lit mineur avec un fonctionnement naturel indépendant de l'humain, **fondé sur la nature,** avec des capacités auto épuratrice retrouvées et un profil d'équilibre restauré.



Ces travaux ont été autorisés et reconnus d'intérêt général par un arrêté préfectoral en date du 6 mars 2025

La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

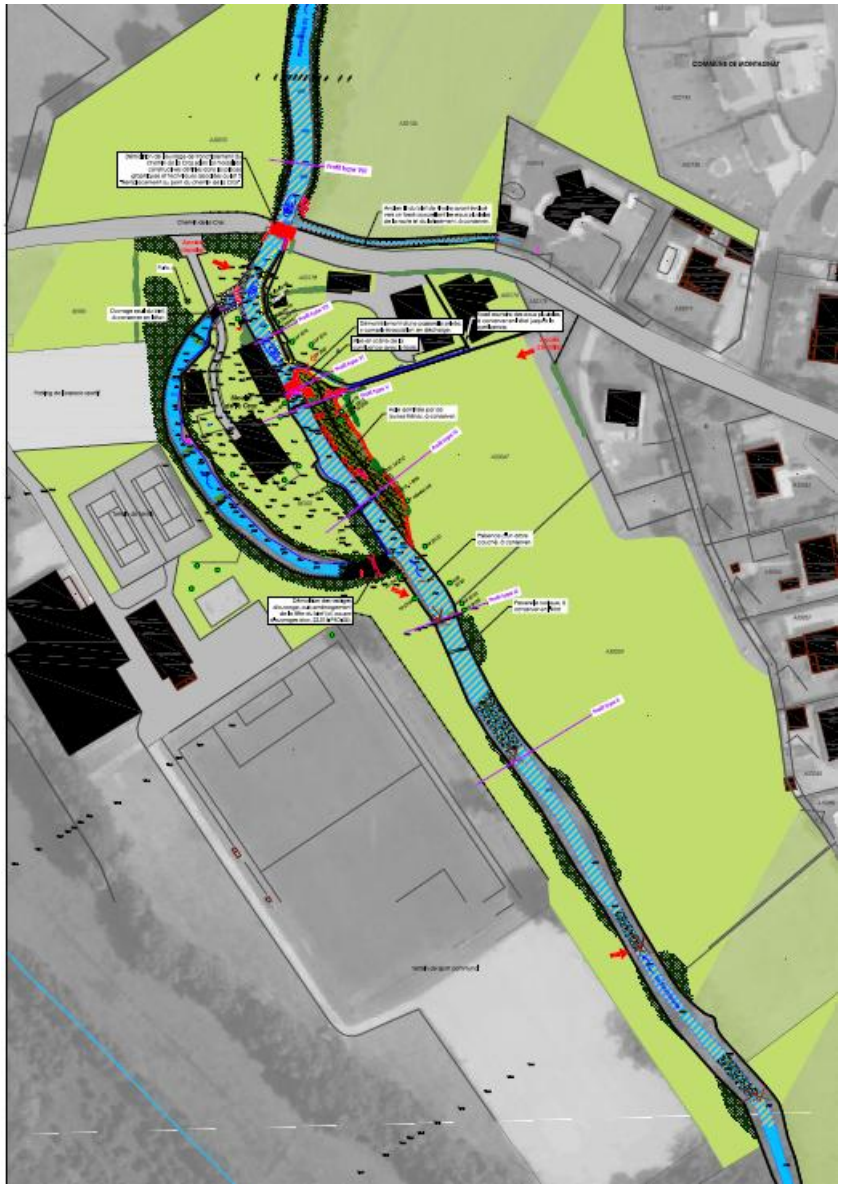


La suppression des obstacles s'accompagne d'une restauration de la morphologie de la rivière : profil en long (pente) et en travers (berges)

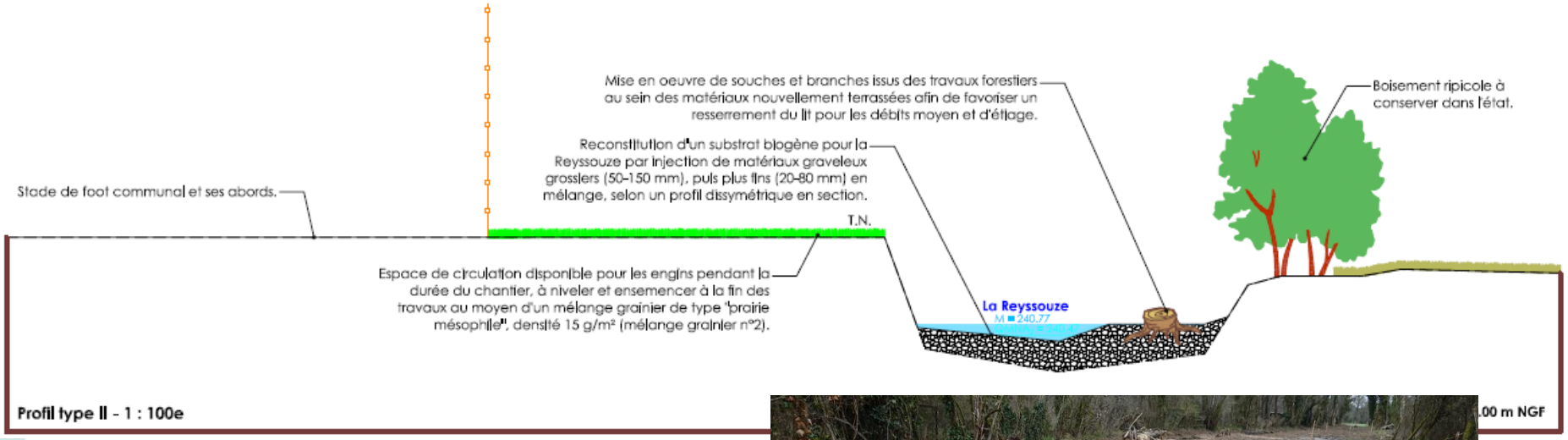
La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Les travaux

- Démantèlement du système de vannage et du pont
- Régalage d'une couche de matériaux graveleux pour rehausser le profil en long de la Reyssouze
- Mise en œuvre de matériaux plus fins pour favoriser la formation naturelle de zones plus profondes au fil des crues de la Reyssouze
- Plantations **de 500 mottes d'hélophytes**
- Plantations de **400 arbustes**
- Mise en œuvre d'hibernaculums dans le lit de la Reyssouze
- Reconstruction du pont mais sans seuil ni pile centrale pour augmenter la section hydraulique



La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat





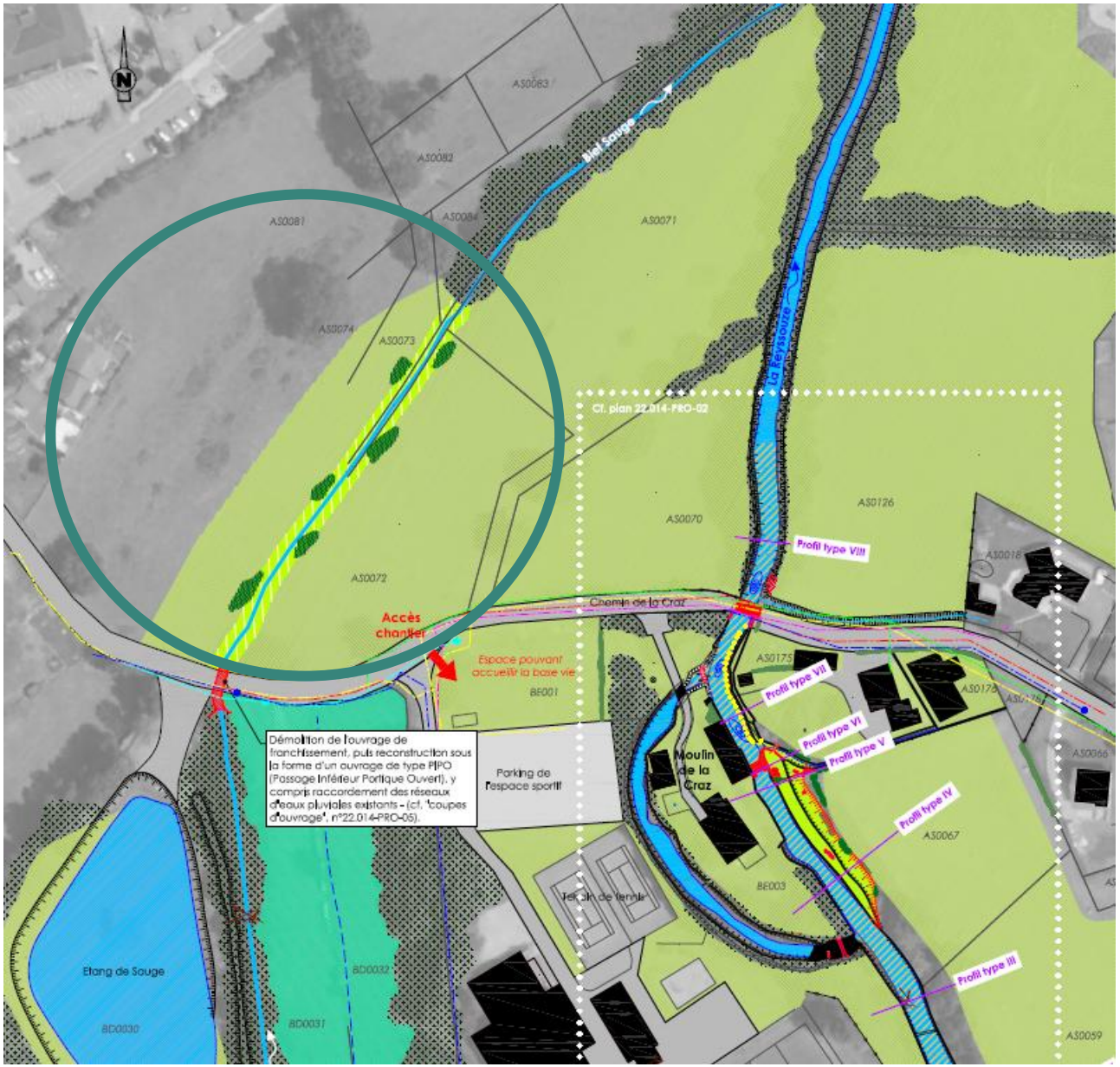
Exemple de travaux de restauration en cours par Reyssouze et Affluents

La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Dans la volonté d'être dans une démarche globale le bief de Saugé, affluent rive gauche de la Reyssouze (au nord ouest du plan ci contre) sera également restauré.

Les travaux

- Terrassement par déblais/remblais pour recréer de la sinuosité dans le lit
- Plantations d'hélophytes et d'arbustes
- Clôture pour éviter le piétinement des bovins



La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Planning

Septembre 2025

Début des travaux

Pêche de sauvetage

Dévoiement de la Reyssouze

Démolition du pont et du vannage

Octobre - Décembre

Terrassement du lit de la Reyssouze et du bief de Saugé et reconstruction du pont

Novembre 2025

Végétalisation

Exemple de travaux de plantations par Reyssouze et Affluents



La restauration morphologique de la Reyssouze à Montagnat

Dépenses prévisionnelles et plan de financement

Cout global des travaux	**985 000 euros TTC**	
Financement		
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	70%	689 500 euros
Département de l'Ain	10%	98 500 euros
Reyssouze et Affluents	20%	197 000 euros

Les aides obtenues pour ce projet permettent de réduire le reste à charge pour Reyssouze et Affluents



Merci pour votre soutien

Reyssouze
ET AFFLUENTS
AU CŒUR DE LA BRESSE



Reyssouze ET AFFLUENTS AU CŒUR DE LA BRESSE

CONTRAT EAU ET CLIMAT GRAND BOURG REYSSOUZE

ANNEXE 2

Lot 1 et 2 – Offre de prix

Complétez les cases grisées : indiquez le nom de la structure, cochez le(s) lot(s) au(x)quel(s) la structure candidate, indiquez les coûts unitaires et le taux de TVA applicable à la structure candidate

Attention : l'ensemble des prix doivent inclure le matériel nécessaire aux animations, les déplacements et tous frais supplémentaires liés aux animations

Rappel : le nombre de classes et de demi-journées d'animation par classe est donné à titre estimatif (maximum) et peut diminuer en fonction de l'élaboration des projets et des disponibilités de chaque établissement. Le nombre de demi-journées de « suivi/préparation/rédaction du bilan des animations » et « conception de la restitution » sont fixés par Reyssouze et Affluents et ne peuvent être dépassés.

Nom de la structure :	

Choix des lots (cochez le(s) lot(s) au(x)quel(s) la structure candidate	Lots	Etablissements scolaires concernés	Nombre de classes	Nombre de demi-journées d'animation par classes	Coût unitaire demi-journée d'animation	Nombre de demi-journées de préparation/évaluation des animations	Coût unitaire demi-journée de préparation/évaluation des animations	Nombre de demi-journées de conception de la restitution	Coût unitaire demi-journée de conception de la restitution	Nombre total de demi-journées	Coût HT	Coût TTC
FALSE	**Lot 1 : Seuil des Moulins à Pont-de-Vaux**	Ecole primaire de Gorrevod et Ecole primaire de Boissey	2	4		3		3		14	0	0
FALSE	**Lot 2 : Montagnat**	Ecole primaire de Montagnat	4	4		3		3		22	0	0
			6	**8**		**6**		**6**		**36**		

Taux de TVA	
Coût total HT	**0 €**
Coût total TTC	**0 €**